



Le Parc national des Cévennes lance une importante opération de réouverture de pâturages sur le versant sud du mont-Lozère.

L'établissement public du Parc national des Cévennes va entreprendre une opération de réouverture des milieux dans les estives de l'Aubaret et de la Vialasse sur la commune du Pont-de-Montvert-sud-mont-Lozère. En effet, sur ces terrains dont il est propriétaire, l'expansion naturelle des pins ces dernières décennies a conduit au développement de boisements complètement fermés, qui ne peuvent plus être pâturés par les troupeaux.

Une opération pour répondre à de nombreux enjeux :

Un enjeu agricole : il s'agit à la fois de gagner de la ressource herbacée pour les troupeaux, de limiter l'extension de ces accrus ligneux et également d'augmenter la visibilité sur les espaces à garder vis-à-vis des prédateurs et notamment le loup, et ainsi de maintenir la transhumance ovine sur ces deux estives, demande explicite des éleveurs.

Un enjeu de biodiversité : en limitant l'extension des ligneux sur les zones humides présentes sur l'estive de l'Aubaret, située sur la plaine du Tarn et à proximité du Pont du Tarn, l'opération de défrichage va ainsi permettre de restaurer la fonctionnalité de ces écosystèmes fragiles et de très haute valeur environnementale.

Un enjeu culturel et paysager : dans ces paysages emblématiques du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, *des Causses & des Cévennes*, cette réouverture de milieux redonnera des perspectives sur la plaine du Tarn, la tourbière, l'estive et la draille.

Un enjeu touristique : très fréquentés par les randonneurs et les estivants à la recherche de beaux sites propices à la baignade, ces secteurs seront beaucoup plus accessibles et mis en valeur à l'issue de cette opération.

Un chantier de grande ampleur

Ce chantier de coupe forestière sera mené par l'entreprise Environnement Bois Energie, entreprise du bassin alsésien. Le bois sera valorisé en plaquette forestière pour les besoins en énergie, seule valorisation possible de ces arbres très branchus. Pour les 2 secteurs qui représentent 30 ha au total, on estime à environ 5 000 tonnes le volume de plaquettes qui pourrait être récolté. C'est donc un chantier de grande ampleur et qui n'est pas aisé. Les contraintes qui pèsent sur l'organisation du chantier, et donc sur les coûts, sont fortes. La coupe est tout d'abord peu accessible, non desservie par une infrastructure de débardage. Le terrain de la coupe est chaotique et les bois sont très branchus, ce qui entrave la progression d'engins mécanisés. Enfin, le Parc national demande bien entendu à l'entreprise une attention très particulière à la préservation de la zone humide en ne circulant que sur les zones où le sol est suffisamment porteur.

Contact presse : Catherine Dubois
Tél : +33 (0)4 66 49 53 48 - Mob : 06 99 76 20 20
catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais – 48400 Florac



Une articulation avec les activités de loisirs

Compte tenu de tous ces éléments, il est apparu, après analyse, que pour la Plaine du Tarn, la seule possibilité consiste à évacuer les bois par la piste forestière du Bois du commandeur. Par ailleurs, pour profiter des conditions météo très favorables actuellement avec des sols secs et portants, il est nécessaire de commencer l'exploitation pendant la période estivale.

De ce fait, le chantier sur la Plaine du Tarn démarrera cet été dès le mois d'août. Le Parc national et l'entreprise mettront tout en œuvre pour limiter les nuisances sonores, la circulation des engins, ainsi que les conflits d'usages, notamment pendant la période méridienne de la journée. Cependant, ces travaux, et les dérangements inévitables qu'ils génèrent, sont la seule solution pour retrouver demain des paysages plus ouverts et contribuer au maintien des activités traditionnelles pastorales.

Les agents du Parc national renforceront leur présence sur le site afin de pouvoir apporter toutes informations aux promeneurs sur la gestion des espaces qu'ils fréquentent, qu'ils soient forestiers ou pastoraux.

Dans cet objectif, des permanences seront tenues sur le site dès que le chantier aura démarré. Rendez-vous au Pont du Tarn les mardis et, jusqu'au 20 août, les vendredis, de 11h à 12h30. Enfin, une réunion d'information publique aura lieu le vendredi 29 juillet à 11h à Mas Camargues.

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 935 km² et d'une aire d'adhésion de près de 1 750 km², répartis sur 127 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.